

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 9 investissant M. Castaing, secrétaire général du Gouvernement des différentes attributions réservées au président du Conseil du Contentieux pendant l'année 1911.

n° 9

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
7 janvier 1911

Numéro JO  
n° 171 du 01/02/1911

Date du numéro  
1 février 1911

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'art. 1er § 3 du décret du 5 août 1881 concernant l'organisation et la compétence des Conseils du Contentieux administratif dans les Colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion, décret rendu applicable à toutes les autres colonies par celui du 7 septembre 1881 ;

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — M. Castaing, secrétaire général du Gouvernement, est investi, pour l'année 1911, des différentes attributions réservées par le décret sus-visé du 5 août 1881 au président du Conseil du Contentieux administratif de la Colonie.

#### Art. 2

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

P.  
PASCAL